

Politique d'accessibilité

Politique

Bibliothèque Allard Régional Library et sa succursale Victoria Beach (ci-après dénommé la Bibliothèque) s'engage à améliorer l'accessibilité en éliminant les obstacles pour les personnes handicapées d'une manière qui respecte la dignité et l'indépendance.

Cette politique vise à répondre aux exigences de la Loi de 2013 sur l'Accessibilité pour les Manitobains (AMA) et du Code des Droits de la Personne en veillant à ce que toutes personnes bénéficient des mêmes possibilités et normes de service.

Procédure

Cette procédure répond aux exigences d'accessibilité de la Loi de 2013 sur l'Accessibilité pour les Manitobains.

Des efforts raisonnables doivent être faits pour offrir à toutes les personnes des chances égales d'obtenir, d'utiliser et de tirer profit des biens et services de la Bibliothèque. Pour s'assurer que les biens et services sont fournis d'une manière et d'un format qui respecte la dignité et l'indépendance de toutes les personnes, la Bibliothèque doit:

1. Accueillir l'utilisation des appareils et accessoires fonctionnels, des animaux d'assistance et des personnes de soutien à moins que la loi ne l'interdise pour des raisons de santé et de sécurité;
2. Renforcer les exigences et les procédures d'accessibilité grâce à la formation du personnel ;
3. Fournir un avis de perturbation du service au besoin;
4. Fournir un accès à un processus de rétroaction.

Appareils assistés

La Bibliothèque accueille favorablement l'utilisation d'appareils et accessoires fonctionnels par des particuliers, sauf interdiction contraire en raison de problèmes de santé, de sécurité ou de protection de la vie privée.

Animaux de service

La bibliothèque accueille les animaux d'assistance dans les zones / locaux ouverts au public, sauf interdiction légale contraire. Si un animal d'assistance est exclu des lieux par la loi, la Bibliothèque doit s'efforcer de mettre d'autres dispositions à sa disposition afin de permettre à la personne handicapée d'obtenir, d'utiliser ou de bénéficier des biens et services de la Bibliothèque.

Personnes de soutien

La bibliothèque accueille les personnes de soutien qui accompagnent une personne handicapée lors de l'accès aux biens et services de la Bibliothèque. La bibliothèque doit s'assurer que les

deux personnes sont permis à entrer dans les lieux ensemble et que la personne handicapée n'est pas empêchée d'avoir accès à la personne de soutien pendant qu'elle se trouve sur les lieux.

Formation

La Bibliothèque doit offrir une formation sur l'accessibilité au personnel qui interagit avec le public ou d'autres tiers au nom de la Bibliothèque. La formation doit inclure:

1. Comment interagir et communiquer avec des personnes ayant différents types de handicaps;
2. Comment interagir avec les personnes handicapées qui utilisent un appareil fonctionnel ou nécessitent l'aide d'un animal d'assistance ou d'une personne de soutien;
3. Comment aider si une personne handicapée a de la difficulté à accéder aux biens et services de la Bibliothèque.

Notification de perturbation du service

En cas de perturbation planifiée du service dans une installation de la bibliothèque ou dans un service ou un système de la bibliothèque, un avis doit être fourni sur le site Web de la bibliothèque, dans les médias sociaux et / ou sur le lieu affecté.

Lorsqu'une personne handicapée utilise une installation, un service ou un système, et s'est inscrite à la Bibliothèque, la personne handicapée doit être avisée (de la manière déterminée au moment de l'inscription) de la perturbation du service. L'avis peut être fourni par l'une des façons suivantes:

*par téléphone, ou

*par courriel, ou

*par courrier.

L'avis doit indiquer le motif de l'interruption, sa durée prévue et une description des installations, services ou systèmes de rechange qui peuvent être disponibles.

En cas de perturbation imprévue, l'avis doit être affiché dans un endroit bien en vue à l'établissement ou au lieu de service, ou affiché sur le site Web de la Bibliothèque et / ou par une autre méthode raisonnable dans les circonstances.

Processus de rétroaction

La Bibliothèque doit maintenir un processus de rétroaction pour permettre aux membres du public de commenter la fourniture de biens et de services aux personnes handicapées. La bibliothèque doit répondre aux commentaires dans un délai raisonnable.

Définitions

Appareils assistés : est une aide technique, un dispositif de communication ou une aide médicale modifiée ou personnalisée, utilisée pour augmenter, maintenir ou améliorer les capacités

fonctionnelles des personnes handicapées. Une aide technique peut être fournie par l'individu ou peut être fournie par la bibliothèque sous forme d'ascenseurs, de rampes, d'améliorations audio et visuelles, etc.

Obstacles- tout ce qui limite ou empêche un individu d'accéder à l'information, d'obtenir des biens et des services, ainsi que d'avoir accès à l'espace ou de participer à des activités.

Animal d'assistance - un animal qui a été formé pour fournir de l'aide à une personne handicapée qui se rapporte à son handicap tel que reflété dans le Code des Droits de la Personne.

Personne de soutien - Une personne de soutien désigne, par rapport à une personne handicapée, une autre personne qui l'accompagne afin d'aider à la communication, la mobilité, les soins personnels ou les besoins médicaux ou l'accès aux biens et services.

Date effective :

A être revue : Octobre 2019

Commentaires: S'il y a quelque chose que nous pouvons faire pour améliorer l'accessibilité, s'il vous plaît laissez-nous savoir.

Contact : Kelly Murray

Téléphone : 204-367-8443

Courriel : admin@allardlibrary.com

Courrier : www.allardlibrary.com

Kelly Murray

Bibliothèque Allard Régional Library

CP 157

St-Georges, MB

R0E 1V0

Ou visitez votre succursale et parlez à n'importe quel membre du personnel.

Mesures prises à ce jour pour se conformer à la Loi de 2013 sur l'accessibilité pour les Manitobains (AMA)

* Le bibliothécaire en chef a assisté à la formation sur l'accessibilité le 7 septembre 2016 au bureau United Way, la fonction a été confiée au Bureau des personnes handicapées

* Des représentants de VIRN sont venus évaluer Allard le 30 mai 2017 et la succursale de Victoria Beach le 9 juin 2017 pour connaître les obstacles

* Des rapports ont été reçus pour les succursales de VIRN en juillet 2017

* Citation demandée par les entreprises appropriées pour régler les problèmes d'obstacles dans les rapports de VIRN, soumis Subvention pour l'accessibilité habilitante Juillet 2017

Suivi de rétroaction

Préoccupation

Membre du personnel
contacté _____

Date de
contact _____

Comment adressé

Date
d'achèvement _____

—

Obstacles à résoudre

Allard

Travail nécessaire	Compléter par
augmenter le stationnement pour handicapés à 2 places	Aout 2017
élargir le cadre de la porte entre l'entrée et les salles de bain	Subvention demandée juillet 2017
créé une signalisation plus lisible pour les malvoyants	Subvention demandée juillet 2017
modifications à l'espace de bureau d'ordinateur pour permettre l'accès en fauteuil roulant	Subvention demandée juillet 2017
Changer les charnières des toilettes publiques pour compenser les charnières	Subvention demandée juillet 2017
enlever la station de changement de bébé et mettre une station murale à sa place	Subvention demandée juillet 2017
pictogramme / signalisation braille pour salle de bain	Subvention demandée juillet 2017
signe suspendu pour les salles de bain à l'entrée	Subvention demandée juillet 2017

Victoria Beach

Travail nécessaire	Compléter par
la pente des rampes ne doit pas être supérieure à 1: 12, elle est de 1: 8	Responsabilité d'East Beaches Senior Scene
stationnement, plus d'un endroit désigné, il doit y avoir une allée d'accès de 60 pouces de large	Responsabilité d'East Beaches Senior Scene
les largeurs de portes ne sont pas conformes dans EBSS ou dans la bibliothèque	Responsabilité d'East Beaches Senior Scene
espace pour changer la direction du fauteuil roulant	Responsabilité d'East Beaches Senior Scene
espace entre les piles de livres, requis 36,25 pouces	Gammes de 30 à 40 pouces, un fauteuil roulant à commande manuelle peut accéder au comptoir de la bibliothèque
pictogramme / signalisation braille pour salle de bain	Responsabilité d'East Beaches Senior Scene
l'évier est trop bas, doit être au minimum de 29 pouces du sol	Responsabilité d'East Beaches Senior Scene
créé une signalisation plus lisible pour les malvoyants	Subvention demandée juillet 2017

Entraînement

Travail Nécessaire	Compléter par
formation attitudinale pour tout le personnel	Le bibliothécaire en chef a terminé le 21 septembre 2017 le personnel recevra une formation en octobre 2017

RH téléchargements Formation des employés sur l'accessibilité

Personnel	Compléter par
Kelly Murray	21 septembre 2017
Jen Kemball	16 octobre 2017
Madeleine Boisjoli	16 octobre 2017
Valerie Townsend	16 octobre 2017
Ashley Coss	16 octobre 2017
Rachelle Reimer	16 octobre 2017
Kylie Fontaine	16 octobre 2017
Vicki Peterson	16 octobre 2017
Randa Schulz	16 octobre 2017